

AKTUELL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Peut mieux faire

Raymond Klein

Pour lancer le débat sur l'avenir du pays, le plan pour un développement durable constitue une base intéressante. Pourtant, l'état des lieux qu'il dresse est lacunaire, et son catalogue de mesures n'est qu'un ramassis d'idées vagues ou dépassées.

« Spectaculaire », c'est ainsi que le Conseil supérieur pour le développement durable (CSDD) qualifie un document publié juste avant les élections de 2009 et qui, de ce fait, est quelque peu tombé dans l'oubli. Il s'agit de l'avant-projet du Plan national pour un développement durable (PNDD), qui fait suite à un premier plan de ce type lancé en 1999. L'émerveillement du CSDD se rapporte à la première partie du plan et plus particulièrement au fait qu'il a été élaboré de manière consensuelle par une commission interministérielle. Comme ce document de source officielle constitue « un état des lieux des réalités de ce pays parmi les plus exhaustifs et tranchants », le CSDD suggère de le faire connaître auprès d'un large public.

Un sujet délicat, mais qui tient à coeur au Conseil, est celui des atouts sur lesquels le Luxembourg a fondé sa prospérité, mais dont le caractère durable est clairement mis en question par les crises écologique et économique en cours. « ... la compétitivité sur base d'avantages fiscaux et de subventions et les automatismes linéaires du budget doivent être examinés quant à leur caractère durable », estime le CSDD. Pourtant, l'appréciation « en général extrêmement positive » de la première partie du PNDD n'exclut pas quelques remarques critiques.

D'abord, le Conseil relève que ni la culture, ni l'agriculture ne sont abordées dans le document et commente : « On perçoit clairement quels ministères s'intéressent peu à l'élaboration du PNDD. » Mais ensuite, le CSDD estime que la trilogie du développement durable lui-même serait mal servie. Primo, côté développement économique, il regrette qu'on n'aborde nulle part la question des « secteurs devant se substituer aux revenus que le Luxembourg tire encore de sa politique de niches fortement ébranlée et pas sécurisée dans la durée ». Secundo, l'aspect social du développement durable négligerait des questions comme celles de « la justi-

ce fiscale et la répartition des revenus et du patrimoine ». Tertio, au niveau environnemental, le Conseil qualifie de « totalement incompréhensible » l'absence de toute mention d'une réforme fiscale écologique, alors que de tels mécanismes sont discutés et même appliqués dans d'autres pays européens.

Enfin, le CSDD aurait aimé que soit abordé « le fonctionnement de nos institutions démocratiques », alors que « la participation, l'inclusion et l'élargissement de la démocratie constituent des préalables pour l'acceptation d'une politique orientée vers un développement durable ». On peut y voir une certaine nervosité du CSDD à l'approche de la tripartite, qui décidera bientôt à huis clos de l'avenir du pays. Il est vrai que cette dernière est une sorte de Conseil suprême du développement durable à la sauce « modèle luxembourgeois » : les compromis obtenus sont en général durables pour les acteurs de l'économie privée « source de la richesse créée » et acceptables pour les salariés. Quant à l'environnement, la tripartite s'en fout éperdument, comme le montrent plusieurs décisions anti-écologiques qu'elle a prises dans les années passées.

Malgré ces critiques, dans sa conclusion le CSDD félicite les auteurs de l'avant-projet du PNDD d'avoir repris des suggestions venues du dehors. Cela vaut surtout pour la première partie du plan, car la seconde, consacrée aux mesures à prendre, obtient un zéro pointé. Elle « apparaît comme un bric-à-brac de bonnes intentions et de mesures déjà décidées ». De plus, les objectifs et mesures ne sont pas hiérarchisés, et rarement quantifiés, ce qui serait pourtant nécessaire pour pouvoir en faire un suivi. Le CSDD réclame une plus grande intégration des politiques et une compétence horizontale pour le ministère du développement durable. Ce ministère nouvellement créé aura-t-il l'ambition de faire réécrire le PNDD en ce sens ?

Avis disponible sur www.csdd.public.lu (en allemand seulement). Le magazine Forum a choisi de publier la première partie du PNDD (disponible aussi sous www.emwelt.lu) dans son numéro de janvier, flanqué de trois contributions rédactionnelles.

SHORT NEWS

Sexes compartimentés

La ségrégation est toujours d'actualité. Du moins en ce qui concerne la répartition des sexes dans les différents segments du marché de l'emploi. Les responsables du Centre d'information et de documentation des femmes (Cid-femmes) l'ont rappelé fort à propos lors de la présentation cette semaine de l'édition 2010 du Girls and Boys Day. Cette journée permet aux élèves des lycées de se rendre dans des entreprises pour y faire connaissance avec les métiers atypiques d'un point de vue du genre. Par exemple, dans le domaine de la construction et de l'habitat, les femmes ne représentent que 16 % des salarié-e-s, tandis qu'elles occupent à 90 % le secteur tertiaire. Les hommes pour leur part, constituent 93,3 % des effectifs pour tout ce qui est la conduite de machines ou l'assemblage. Constat encore moins réjouissant: 60 % des non-qualifié-e-s sont des femmes. Afin de donner une certaine durabilité au projet, le Cid-femmes innove cette année, en proposant à des citoyen-ne-s de devenir « ambassadeur-riche-s » de leur métier considéré comme atypique. Ainsi, le Cid-femmes a présenté le premier ambassadeur, Jean-Paul Bleser, infirmier psychiatrique et Catherine Schopfer, ingénieure en technologie alimentaire. Pour plus d'infos: www.cid-femmes.lu.

Autokauf: Wer die Wahl hat ...

Hybrid, Gas, Diesel, Benzin, Elektrisch ... welcher Motor ist denn jetzt „grüner“? Diese Frage lässt sich nicht pauschal beantworten, außer im Falle der Elektroautos: Die sind noch nicht marktreif (siehe S. 6). Alle anderen Antriebsarten stehen mittlerweile zur Auswahl und können je nach Modellen und Bedürfnissen der KäuferInnen Sinn machen. Aktuelle Entscheidungshilfe bietet die Oekotopten.lu-Site, wo die sparsamsten in Luxemburg angebotenen Autos miteinander verglichen werden können, unter Berücksichtigung der staatlichen Prämien und der Besteuerung. Auch wenn Dieselaautos, insbesondere solche, die nur die Euro4-Norm erfüllen, vielleicht etwas zu gut wegkommen, so ist Oekotopten mittlerweile eine echte Alternative zur Referenz-Autoliste des VCD. Die Bewertungen des alternativen deutschen Verkehrsclub sind immer noch eine interessante Ergänzung und können unter www.vcd.org bestellt und zum Teil eingesehen werden. Die Autoliste stammt vom August vergangenen Jahres (woxx 1020), dafür bietet der VCD in seiner Broschüre mehr grundsätzliche Informationen über technische Entwicklungen und deren umweltpolitische Bedeutung. Beide Ratgeber weisen lobenswerterweise auf die grünste aller Alternativen hin: nämlich den Verzicht aufs Auto.

Renten langfristig absichern

Sozialversicherungsminister Mars Di Bartolomeo sieht sich einem strukturellen Problem bei der Rentenversicherung ausgesetzt: Die Lebenserwartung der Luxemburger Bevölkerung steigt und es ist nur eine Frage der Zeit, ab wann die Reserven, die derzeit das 3,6-fache der Jahresausgaben ausmachen, zu schmelzen beginnen. Bleiben alle Parameter wie jetzt erhalten, rechnet der Minister vor, müsste Luxemburg in 40 Jahren bis zu anderthalb Millionen Aktive aufweisen, die Beiträge in die Rentenkasse einzahlen. Um das System aufrecht zu erhalten, müsste demnach an der einen oder anderen Stellschraube gedreht werden. Statt einer Erhöhung des regulären Renteneinstiegsalters auf 67 Jahre, setzt er dabei auf eine Hinterfragung der zunehmenden Frühverrentung, die derzeit das durchschnittliche Renteneinstiegsalter auf 58-59 Jahre drückt. Das dürfte sowohl beim Patronat, das so nicht mehr ganz fitte Mitarbeiterinnen freistellt, als auch bei den Gewerkschaften zu einigen Diskussionen führen. Dass viele Menschen nicht wie vorgesehen 40 Jahre arbeiten, liegt auch an Ersatzzeiten, die für Bildung oder etwa Kinderbetreuung angerechnet werden. Fallen diese weg, müssten dann manche trotzdem über die legale Grenze von 65 Jahren hinaus arbeiten um Anspruch auf eine vollwertige Rente zu haben.